

**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

[www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)



**Augmentation  
des prix de l'énergie :**  
**Les 8 Eco-gestes  
des collectivités**

● **La Guerre en Ukraine, la disponibilité réduite du parc nucléaire français, la grande électrosensibilité, le décollage du marché du carbone européen... ont des effets immédiats et durables, avec un impact particulièrement fort sur les hivers 2022 et 2023. Ce constat, couplé à l'obligation d'économie d'énergie par le dispositif Eco-Energie Tertiaire et l'urgence climatique (particulièrement l'été avec les canicules, sécheresse et orages à répétition) font que la nécessité d'agir dans la baisse de consommation n'a jamais été aussi grande.**

Dans cette optique, les collectivités sont en premier rang et il est essentiel de développer une démarche de long-terme et d'éviter une approche d'effet d'aubaine, en ayant une stratégie d'investissement et d'actions associées, visant la baisse de la consommation énergétique.

Toutefois pour déclencher cette approche et répondre à l'urgence court-terme avec le mur actuel des coûts de l'énergie durement ressenti par les collectivités, des actions de premier niveau, à coût faible et rentabilité rapide, peuvent constituer la première marche d'actions planifiées. C'est dans ce but que cette publication a été conçue, venant compléter les outils proposés par le programme ACTEE.

## ● Le programme ACTEE en quelques mots

— Le programme ACTEE vise à accompagner les collectivités dans le passage à l'acte vers la rénovation énergétique de leur patrimoine. Programme souple et à l'écoute des collectivités, il porte des financements directs aux collectivités et un centre de ressource central dans le domaine, librement accessible à tous.

01



# Les éco-gestes en premier niveau



# Les éco-gestes en premier niveau

01 ●

● Les éco-gestes, soit une sensibilisation de l'utilisateur et son impact sur la consommation énergétique, sont essentiels, à la fois pour les agents qui travaillent dans le bâtiment et pour les citoyens qui en sont usagers. Une simple information ne suffit pas : une démarche d'accompagnement, avec un suivi régulier est essentielle. C'est notamment la mission des Économés de Flux au sein des collectivités.

## — Petits gestes, grands résultats

Un certain nombre d'actions peuvent être menées : éteindre les appareils en veille (50% de sa consommation), limiter le chauffage, éteindre les lumières en partant...

## — Accompagner

Accompagner le déploiement de ces éco-gestes : par des formations, des affichettes, des points d'information réguliers, créer des concours pour récompenser les consommations les plus basses.

## — Valoriser

Montrer les résultats de ces éco-gestes (partage de facture, affichage compteurs, etc.) et valoriser les pratiques vertueuses.

## — Ouvertures

S'assurer de la bonne ouverture et fermeture des ouvrants : portes battantes ou à tambour, fenêtres, etc... De nombreux bâtiments sont conçus pour optimiser les flux d'air via des centrales de traitement et créer des ouvertures n'optimise pas leur fonctionnement.

Ressource :  
Guide « Écoresponsable au bureau » de l'ADEME

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3RKGqGf>

02 ●

# Une action spécifique sur l'éclairage intérieur et extérieur



# Une action spécifique sur l'éclairage intérieur et extérieur

● L'éclairage intérieur est est l'un des grands postes de consommation d'un bâtiment tertiaire, tandis que l'éclairage extérieur est le premier poste de dépense énergétique des collectivités après les bâtiments.

Ressource :  
Guide de l'éclairage intérieur

EN SAVOIR +

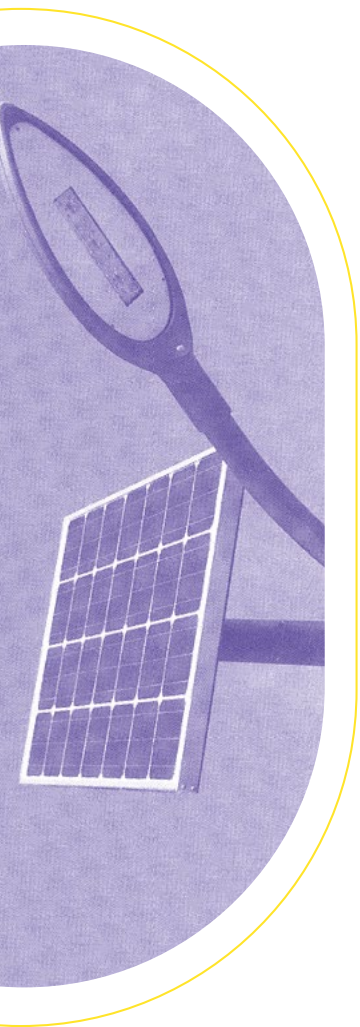
<https://bit.ly/3RwAxwS>

## Éclairage Intérieur

- Déployer des éclairages moins consommateurs via les LED.
- Installer des détecteurs de mouvements (en les plaçant de manière à éviter tout allumage intempestif par un insecte par exemple) ou des temporisations de présence, plus particulièrement dans les équipements sportifs (vestiaires).

## Éclairage public et extérieur

- Réduire la puissance des éclairages publics à certaines heures.
- Mettre en place des plages de coupure nocturne des éclairages public, favorables par ailleurs à la biodiversité.
- Développer une télégestion de l'éclairage public.
- Remplacer les équipements par d'autres moins consommateurs (LED notamment).
- Éteindre l'éclairage extérieur existants des monuments et bâtiments historiques.



Z

O

O

Z

## ● ZOOM sur le programme Lum'ACTE

— Le programme Lum'ACTE, porté au sein d'ACTEE, vise à accompagner la rénovation de l'éclairage public en finançant le diagnostic et la réalisation des stratégies.

Il est à noter que des fiches CEE dédiées à l'éclairage public permettent le financement des travaux.



03

# L'optimisation des plages de fonctionnement



# L'optimisation des plages de fonctionnement

03

● La mise en place de « plages-type » de fonctionnement, généralement prévue par tous les équipements, semble intéressante pour éviter tout oubli, en l'adaptant également aux jours de télétravail.

## Éviter les plages 9h-13h et 18h-20h

Éviter les fonctionnements sur la plage 9h-13h et déporter autant que possible les consommations. Par exemple : déclencher plus tôt les chaufferies pour les faire monter progressivement.

## Vérifier & optimiser

Vérifier les plages de fonctionnement des équipements existants et optimiser leur action (désembouage, isolation des canalisations, etc.).

## Plages de fonctionnement la nuit

Choisir les plages de fonctionnement de l'éclairage public la nuit, avec réduction ou coupure.

## Fermeture automatique

Fermer automatiquement les ordinateurs, les points lumineux et les organes de Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) non essentiels à partir de 19h par exemple.

## Centralisation

Installer ou mettre à jour une Gestion Technique Centralisée (GTC) du chauffage avec contrôle des températures par salle.

## Réguler

Installer une régulation sur le chauffage avec, notamment, un arrêt nocturne et pendant le week-end.

# Connaître ses abonnements et ses consommations, renégocier ses contrats

23°C



# Connaître ses abonnements et ses consommations, renégocier ses contrats

04 ●

● De nombreux contrats ont été conclus à une époque où le bâtiment était utilisé d'une certaine manière, sans être aujourd'hui d'actualité : regroupement de classes, changement d'affectation de locaux techniques, diminution d'équipe technique, vente d'une partie du bâtiment... un tour global des compteurs et la liste des usages actuels des bâtiments de la collectivité s'avère essentielle.

## Compteurs, Point de livraison (PDL) & puissances souscrites

Lister ses compteurs et points de livraison, puis vérifier ses puissances souscrites et contrats.

## Suivi de consommation

Suivre par afficheur déporté (smartphone) les consommations de ses bâtiments.

Installer des Gestion Technique Centralisée du Bâtiment (GTB/ GTC) ou a minima une régulation.

Suivre les consommations d'électricité par bâtiment et détecter les dérives.

## Véhicules & déplacements

Piloter les dispositifs de recharge de véhicule électrique et savoir réagir à un signal réseau.

Porter des plans de déplacement administration pour analyser et rationaliser les déplacements professionnels et l'utilisation de la flotte partagée.

## Prioriser & Renégocier

Prioriser les services publics à faire fonctionner : écoles, eau, l'assainissement, etc..

Renégocier ses contrats auprès de son fournisseur d'énergie, en vérifiant sa puissance souscrite et l'abonnement lié en premier lieu.



Z

O

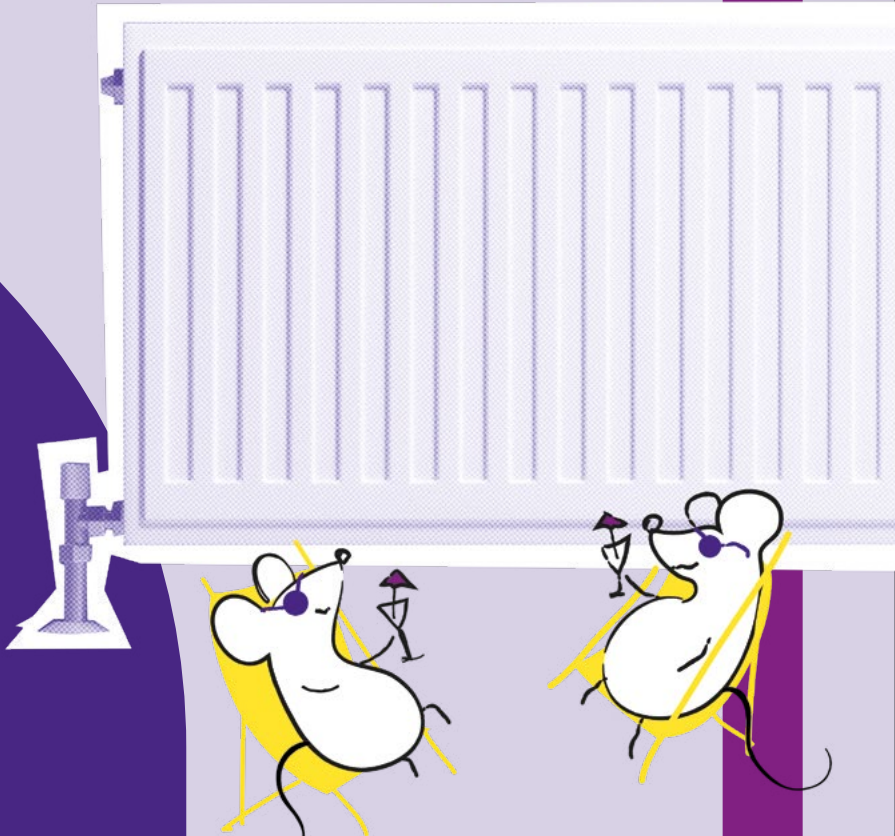
O

Z

## ● ZOOM sur le dispositif Eco- Energie tertiaire et le décret BACS

— Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m<sup>2</sup>. Il s'agit notamment de réduire la consommation énergétique finale du bâtiment de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050. Le décret BACS quant à lui, impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments d'ici le 1er Janvier 2025. Le travail d'action face à la crise énergétique actuelle permet donc pleinement de travailler sur ces objectifs réglementaires !

# Choisir la bonne température de fonctionnement des bâtiments



# Choisir la bonne température de fonctionnement des bâtiments

● **Le chauffage est l'usage principal d'un bâtiment, une action sur ce thème est donc essentielle. Une réduction d'un degré de température représente 7 % d'économie d'énergie.**

## — Règles générales

Hors hopitaux et institutions sociales :

- Limiter le chauffage à 19°C
- Baisser le chauffage à 15-16°C dans les salles de sports
- Allumer la climatisation que lorsqu'il fait plus de 26°

## — Piscine

Baisser la température des bassins d'une piscine d'1 à 2°C afin d'atteindre les 26 degrés préconisés contre 28 constatés (hors bébé nageurs et aquagym), en plus de baisser la température de l'air.

Penser également à vérifier le bon fonctionnement des centrales de traitement d'air, en adaptant les puissances et plages de fonctionnement.

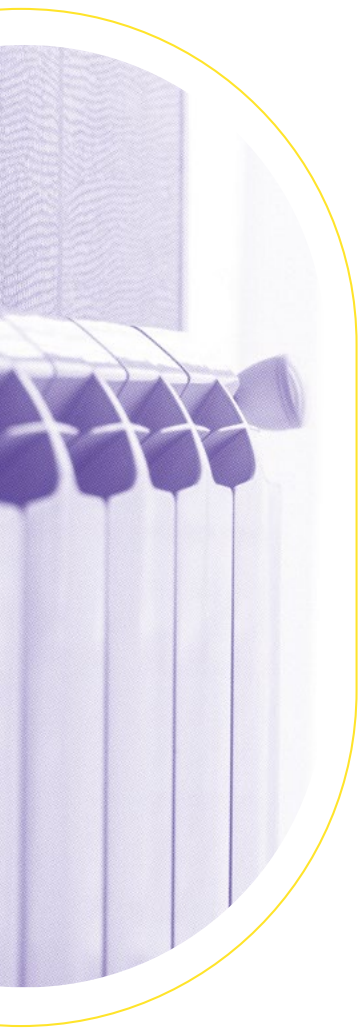
## — Bâtiments tertiaires

Jouer sur l'inertie du bâtiment, en arrêtant des équipements certains jours ou certaines plages horaires, permettra de conserver la chaleur grâce à leur isolation.

Travailler sur la progression de la montée en chauffe d'un bâtiment, par exemple dans les écoles, pour éviter les plages de surconsommation entre 9h et 13h à l'arrivée des enfants.

Réduire les jours et horaires d'ouverture, voire fermer certains équipements trop consommateurs (patinoires, piscines, etc.) en informant correctement le public.





N

O

O

N

## ● ZOOM sur L'effacement, possible dans des bâtiments publics ?

— Le programme Eff'ACTEE, au sein du programme ACTEE, vise à financer la connaissance du gisement d'effacement électrique, permettant de réduire les appels de puissance en particulier sur les plages 8h-13h et 18h-20h. Il met également en place une plateforme d'échange entre les collectivités qui ont du potentiel d'effacement et les agrégateurs et fournisseurs d'énergie qui ont des obligations en ce sens.

# Organiser la présence des agents via le télé-travail et la rotation de présence



# Organiser la présence des agents via le télétravail et la rotation de présence

06 ●

● Mis en place massivement du fait de la crise du Covid, le télétravail présente de nombreux atouts, avec notamment un impact énergétique non négligeable s'il est bien organisé ! Évitant ainsi de chauffer et de faire fonctionner de nombreux bâtiments...

## — Réduire la présence dans les bâtiments

Mettre en place un jour obligatoire de télétravail pour tous les agents, qui soit le même au moins par bâtiment ou type de service (pour éviter de chauffer tout un étage pour un agent présent).

## — Analyser l'usage de son bâtiment et regrouper

Réalisation de plan d'activités pour analyser l'utilisation du patrimoine des collectivités : regrouper les activités qui peuvent l'être (ex : école et centre social dans le même bâtiment).

Ne pas multiplier les bâtiments utilisant de l'énergie : basculer certains sites et certaines réunions ou activités à distance en télétravail...

## — Optimiser ses équipements

Mutualiser l'utilisation de sa flotte automobile : la réduire, instaurer des plannings de réservation, remplacer par des modes de transports plus doux pour les trajets courts.



# Valoriser les circuits courts énergétiques



# Valoriser les circuits courts énergétiques

● Pour éviter l'impact trop fort d'événements géopolitiques sur la facture énergétique, la mobilisation de circuits courts et de ressources locales comme les énergies renouvelables est essentielle.

## — Analyser

Analyser ses consommations pour prioriser le développement de ses énergies : 50 % de la facture énergétique d'un bâtiment sert à un usage chauffage. Les réseaux de chaleur ou les énergies renouvelables thermiques ont un intérêt certain.

## — Choisir locales

Valoriser le développement d'énergies locales : solaire, éolien, petit hydraulique, bois énergie, géothermie, réseau de chaleur ou de froid, etc.

## — Autoconsommation collective

Favoriser les circuits courts énergétiques en développant l'autoconsommation collective (exemple de pose de panneaux en toiture du siège de l'agglomération, parking centre sportif, toiture piscine, etc.). À noter qu'un bâtiment ne consommera jamais plus de 30 % de sa production : l'autoconsommation collective, qui permet une consommation plus confortable tout au long de l'année, est donc une solution intéressante.

## — Groupements d'achats

Massifier les recours aux groupements d'achats portés par les collectivités : syndicats d'énergie, métropoles, groupements nationaux, etc.. En se regroupant, on accède à de meilleurs prix auprès des producteurs.

## — Nouveaux outils contractuels

Chercher des nouveaux outils contractuels d'achats permettant une valorisation locale type PPA (Power-Purchase Agreement, soit la vente en circuit court d'une production d'énergie locale).



# Limiter les nouvelles sources de dépense énergétique, rénover plutôt que reconstruire



# Limiter les nouvelles sources de dépense énergétique, rénover plutôt que reconstruire

● S'inscrire dans une démarche long-terme, au-delà des actions courts-termes nécessaires pour passer les deux hivers 2022 et 2023, nécessite une approche consolidée.

## — Du maire constructeur au maire rénovateur

Rénover plutôt que construire : des économies d'investissement et d'exploitation sur toute la vie du bâtiment.

## — Interroger l'utilité de son patrimoine

Faciliter la vente de patrimoine immobilier des collectivités en traçant leur produit dans des actions de rénovation.

Mieux vaut parfois céder gratuitement à des occupants type entreprise que supporter les coûts des travaux.

## — Mutualiser les équipements entre collectivités

Porter un équipement commun entre plusieurs collectivités : patinoire, piscine, équipements sportifs...via l'intercommunalité ou des syndicats intercommunaux. De nombreuses solutions existent !





# Financements



# ● Financement

De nombreux leviers peuvent aider au passage à l'acte :

- La connaissance du gisement et la mise en place d'une stratégie locale avec le financement ACTEE
- L'appui sur l'expertise d'un économiste de flux ACTEE ou CEP ADEME, conseiller local aidant les collectivités pour passer à l'action. Voir la cartographie des acteurs du territoire.

EN SAVOIR +

<https://bit.ly/3qsS4Ku>

- Les concours CUBE, notamment CUBE.Écoles accompagné par ACTEE, visent une baisse de consommation de 10 à 15% en formant et accompagnant les utilisateurs des bâtiments
- Les fiches CEE pour les travaux ainsi que les aides de l'État comme la DSIL.



*Abonnez vous à la newsletter*

**ACTEE** Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

[www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)

Guillaume Perrin,  
Coordinateur national  
du programme ACTEE

[actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr)